

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le ministère public a classé la plainte d'un jeune homme s'étant dit victime d'une agression raciste

Le vendredi 21 janvier 2022, plusieurs journalistes prenaient contact avec la police à propos d'une agression à caractère raciste dont disait avoir été victime un jeune homme qui, effectivement, avait raconté peu avant sur son compte Instagram que, promenant son chien dans un jardin public de Neuchâtel dans la nuit du lundi au mardi 17-18 janvier, il avait été assailli par une bande de jeunes gens parlant une langue germanique qui l'avaient immobilisé et lui avait scarifié une croix gammée sur la joue droite avant de s'en aller. Ce récit était complété par une photographie de lui montrant effectivement un tel signe sur sa joue.

Ces faits n'ayant pas été dénoncés auparavant, la police chercha elle-même à entrer en contact avec ce jeune homme afin d'obtenir des précisions à ce sujet. Il fut entendu le même jour, confirma les éléments qui ressortaient de son compte Instagram et déposa une plainte contre inconnu.

Comme certains détails semblaient curieux, les enquêteurs décidèrent de contrôler autant que possible les déclarations faites par le plaignant et purent ainsi déterminer que les faits n'avaient pas pu se dérouler comme le soutenait ce dernier. En particulier, il put être démontré avec un haut degré de vraisemblance qu'il n'était ni entré ni sorti de chez lui aux heures qu'il avait indiquées, qu'il portait déjà les marques en question sur la joue plusieurs heures avant le moment auquel il disait avoir été assailli et qu'il n'avait pas cherché à déposer une plainte le lendemain comme il alléguait l'avoir fait.

Bien que l'intéressé ait maintenu sa version des faits, le ministère public a classé la procédure, a mis les frais à sa charge et a ouvert une autre procédure contre lui pour induction de la justice en erreur.

La Chaux-de-Fonds, le 20 mai 2022

Le procureur général

Pierre Aubert

